



Le Chavannus

notre journal – votre actualité – des textes – notre histoire

ÉDITORIAL

S'il fallait qualifier l'été que nous venons de vivre, le terme qui remporterait très certainement la palme d'or serait « capricieux » ou encore « imprévisible ». Certains diraient même avec juste raison « inquiétant ». Que dire en effet d'une saison qui nous a livré des épisodes de canicules dignes du Sahara, d'un temps où les habituelles trêves nocturnes ont à peine eu droit de cité, des mois parsemés d'orages, d'inondations et de périodes de sécheresse quasi inédites. Comment ne pas compatir avec cette végétation trahie par un temps qui a failli à ses promesses, qui a rudoyé les floraisons, les incitant à se replier tel un voyageur contraint de précipiter son retour chez lui. Que dire à nos agriculteurs qui n'ont pas cessé de scruter le ciel dans l'espoir qu'il leur rende le juste prix de leur dur labeur ?

Pour beaucoup, cet été 2019 semble avoir dépassé tout ce que nous avons connu jusqu'ici. Ceci nous amène tout naturellement à considérer que le dérèglement climatique n'est peut-être pas une fable. Climat-sceptiques ou activistes convaincus, force est de constater que le sujet ne laisse pas indifférent. Ce n'est du reste pas un hasard si ce numéro vous entretient du tri des déchets dits inertes, des préoccupations liées à l'usine d'embouteillage de Divonne ou encore de systèmes de chauffage novateurs qui jaillissent dans notre commune et ses alentours.

Notre bonne vieille terre, cette planète bleue dont l'image vue d'en haut nous enchante, l'oasis de notre univers, mérite bien que nous lui accordions enfin la même attention que celle que nous portons à ce qui nous est le plus cher : nos enfants pour lesquels nous accumulons des biens qui ne serviront à rien s'ils venaient un jour à être des sans planète, des exilés de l'univers.

Dans cette hypothèse, les nombreux sujets traités dans ce numéro et qui nous parlent tout simplement de la vie ensemble à Chavannes-de-Bogis perdraient de leur intérêt. Prenons surtout garde de ne pas en arriver là pour que nous soit encore donné le bonheur d'écouter nos aînés, de nous redonner le goût du sport, et de la solidarité entre voisins, de nous donner l'envie de nous engager dans des activités d'encadrement et d'accompagnement de nos jeunes et de nous tenir au fait des préoccupations de la commune qui sont aussi les nôtres. Bien que la saison des vœux soit passée, nous sacrifions, comme chaque année en septembre à l'agréable devoir de souhaiter une bonne rentrée des classes à nos enfants et une bonne rentrée aussi aux adultes après cet été qui aura résolument été chaud, capricieux et, allez, le mot est lâché : inquiétant !

Bonne rentrée à toutes et à tous !

La rédaction

CELA ARRIVERA DEMAIN

- 29 septembre** La Chavannaise
- 12-27 octobre** Vacances scolaires d'automne
- 20 octobre** Élections fédérales
- 2 novembre** Fête des Monstres au foyer communal
- 9 novembre** Troc
- 24 novembre** Scrutin fédéral - élection communale
- 14 décembre** Noël des enfants à la ferme Faillétaz
- 21 déc. - 5 jan.** Vacances scolaires de Noël

L'automne - 23 septembre à 9h50



SOMMAIRE

- Page 2 Conseil communal
- Page 3 Sortie des Aînés - Compagnie des voisins
- Page 4 Le club de volleyball
- Page 5 USTS - La Chavannaise
- Page 6 Les festivités du 1^{er} août
- Page 7 Le centre des jeunes La Baraka
- Page 8 L'usine d'embouteillage de Divonne
- Page 9 Dans nos champs et nos jardins
- Page 10 Un chauffage à distance innovant à Coppet
- Page 11 Jadis et maintenant - Il y a 50 ans
- Page 12 Dans nos poubelles: les inertes



CONSEIL COMMUNAL

Séance du 28 juin 2019

Préavis N°1/19 : comptes 2018 de la bourse communale.

L'exercice 2018 se solde par un excédent réel des revenus de CHF 492'634.71, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 1'179'337.00.

Cet excellent résultat s'explique principalement par la facture de la péréquation, qui est inférieure au budget de CHF 300'000.00 et surtout par la facture sociale, inférieure de CHF 1'000'000.- au budget, car calculée sur la base des chiffres 2016 et non sur les impôts rentrés en 2018.

Cela a permis de procéder à des amortissements complémentaires pour près de CHF 500'000.00.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Préavis N°2/19 : demande de crédit de CHF 42'500.00 pour le remplacement du local des gardiens à la déchetterie et l'installation d'un nouveau container à l'aire intercommunale de jeux.

Le local des gardiens, acquis d'occasion il y a 20 ans, sera remplacé par un nouveau container équipé d'un WC. Un nouveau container, accessible tant depuis la déchetterie que depuis l'aire de jeux, sera installé. Il servira de dépôt pour le matériel et comprendra un WC, adapté aux normes pour les personnes handicapées.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Le montant accepté correspond à la moitié du crédit nécessaire, l'autre partie sera prise en charge par Bogis-Bossey, dont le Conseil a également accepté un préavis identique, à l'unanimité.

Elections : Le Président du Conseil communal, M. Jacques Köhli, est reconduit dans ses fonctions pour l'année 2019-2020, de même que le Vice-président, M. Christian Wermeille, les scrutateurs ainsi que les scrutateurs suppléants.

Informations : M. Alain Barraud, Syndic, informe l'assemblée au sujet du projet de construction d'une usine d'embouteillage prévue à Divonne-les-Bains. Notre commune serait impactée par le passage à la douane de plus de 100 camions par jour. (Voir l'article p. 8 de ce numéro). Les conseillers acceptent à l'unanimité une résolution soutenant la Municipalité dans les démarches qu'elle va entreprendre pour protéger les intérêts de notre commune.

Stéphanie Baudet, membre de la Municipalité depuis le 1er juillet 2016, en charge des écoles, votations, ressources humaines et œuvres sociales, annonce avec regrets sa démission pour la fin de l'année. Elle explique qu'elle est enceinte de son deuxième enfant et constate qu'elle ne pourra plus assumer pleinement sa tâche municipale. Une élection complémentaire est agendée au 24 novembre (dépôt des listes jusqu'au 28 octobre à midi).

La prochaine séance du Conseil communal se tiendra le **9 octobre**.

Cette séance estivale fut suivie par un repas convivial : les employés communaux se sont mis aux fourneaux pour préparer de délicieuses grillades et salades, dégustées sur l'esplanade, dans une température devenue agréable.



LA SORTIE DES AÎNÉS

Ce n'est peut-être pas l'exotisme de la destination qui a suscité l'engouement, mais le plaisir de partager une journée avec ses voisins et d'autres habitants du village plus rarement rencontrés ! Car enthousiasme il y a eu, puisque les Aînés étaient près de 50 à participer à leur sortie annuelle, le 18 juin dernier.

La visite du moulin de Sévery est vivante grâce aux explications passionnées et passionnantes de Jean-Luc Bovey, qui était en train de préparer de l'huile de noisettes lors de notre visite. Les nombreux articles de la boutique, tels que moutardes, huiles, vinaigres, condiments, biscuits, eurent beaucoup de succès auprès des visiteurs.

Après une pause agréable pour le repas de midi sur la terrasse d'un restaurant d'Ecublens, le car a pris la direction du château de Vullierens. Les grands jardins fleuris d'iris et de roses, visités avec une guide cultivée, ont émerveillé le groupe.



Pour en savoir plus :

Moulin de Sévery :

<http://www.moulindesevery.ch/fr/>

Château de Vullierens :

<https://chateauvullierens.ch/>

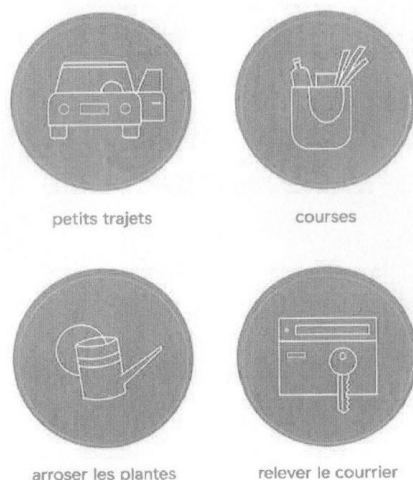


RENCONTRES ENTRE VOISINS

Pro Senectute a mis au point un nouveau concept pour favoriser les échanges intergénérationnels au sein des communes : La Compagnie de Voisins. Chaque habitant peut placer sur sa boîte aux lettres de petits autocollants indiquant à ses voisins quels types d'interactions il aurait volontiers avec eux. Ce peut être des coups de mains ou des activités à partager, comme se promener, faire des jeux de sociétés, rendre de petits services, prêter des livres, par exemple.

Cette initiative arrive à point nommé pour permettre à tout nouvel habitant de faire connaissance avec ses voisins.

Le kit d'autocollants de la Compagnie des Voisins peut être commandé sur le site : <https://compagniedesvoisins.ch/> ou par téléphone : 021 646 17 21 au prix de CHF 5.00.



Exemple d'autocollants

LE VOLLEYBALL À CHAVANNES-DE-BOGIS

Le club de volleyball hommes de notre commune existe depuis si longtemps que même le principal membre fondateur doit chercher au fond de sa mémoire pour en retrouver la date.

C'est en effet en 1985 que Michel Golay et René Gribi créent le club et engagent un entraîneur en la personne de Pierre Clerici. La Commune met à disposition la salle de gym inaugurée 2 ans plus tôt, et c'est le succès : le projet de faire du sport ensemble rassemble de nombreux habitants de Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis. Michel Golay réussit à attirer quelques-uns de ses contemporains et des amis du village comme Marc et Luc Bernet. Ils sont rejoints, entre autres, par le facteur et des douaniers. Ces amateurs, des inconnus qui ne se seraient pas côtoyés dans la vie civile, provenant de milieux professionnels très différents, s'entraînent avec assiduité pour obtenir de bons résultats dans ce sport exigeant. La plupart d'entre eux n'avaient jamais joué au volleyball auparavant. L'apprentissage se fait en interne, les anciens plus expérimentés aident les nouveaux et les plus jeunes. Les membres sont souvent suffisamment nombreux pour organiser des matchs en interne.

A l'époque, plusieurs villages de la région avaient des équipes de volleyball relax-détente ou de gym-volley. Il y avait des équipes, entre autres, à Commugny/Coppet qui s'entraînaient au nouveau collège des Rojalets, ainsi que des équipes à Founex, Eysins, Crans, Nyon, Borex/Crassier et Chéserey. Dans les années 80 et 90, le volleyball était un sport d'amateurs très populaire.

Le but du club est atteint, ces hommes font du sport, puis renforcent les liens créés pendant le jeu lors des discussions qui ont lieu pendant les trajets pour les tournois et après les entraînements ou les matchs. Ils peuvent en effet profiter grâce à la Commune, en plus de la salle de sport, d'un local en sous-sol où se réunir.

La sortie annuelle à ski ainsi que la broche de fin d'année avec l'équipe de volley féminine contribuent aussi à la bonne ambiance et laissent des souvenirs inoubliables pour beaucoup des participants ! Au milieu des années 90, le club organise aussi une soirée disco dans la salle communale qui attire les foules.

Le club participe au Championnat relax de volleyball hommes de La Côte, groupe ouest, et a des matches de championnat presque chaque semaine en plus des entraînements les mercredis. Le club est souvent bien placé et gagne plusieurs prix. Il joue également chaque

année à des tournois amicaux dans le district de Nyon, à Morges, Payerne, Yverdon et Genève et gagne le tournoi annuel de Nyon en 1993, 1995 et 1996. Le club a ainsi pu conserver la grande chance qui fait leur fierté.



Ce sport, même s'il n'exige pas autant de courses que d'autres, nécessite du travail des genoux et des épaules, et quand le physique devient moins pointu, c'est compensé par de l'anticipation du jeu.

Au début des années 90, un nouvel entraîneur est engagé. L'équipe évolue bien et joue à un niveau un peu plus exigeant. Malheureusement, à cause de blessures et d'exigences professionnelles, le nombre de membres diminue et descend ensuite à un niveau inquiétant. Le club n'a plus assez de joueurs pour participer aux compétitions. Quelques joueurs de France voisine et de la région nyonnaise, en quête d'un nouvel endroit pour jouer, viennent alors renforcer les effectifs.

C'est aussi à ce moment que quelques jeunes de Chavannes dont le fils de Michel Golay, Florian et des amis du village, Yves Bernet et Joel Paolo, recrutent quelques amis d'école. Ils sont même assez nombreux pour monter leur propre équipe de jeunes. Désormais, il y a une équipe senior, qu'on appelle « les Dinosaures » et l'équipe des jeunes, « les Pokémons ». Les équipes s'inscrivent dans le Championnat de la Côte et le Championnat relax de Genève. Les membres des deux équipes s'entraident mais après une année, il n'est plus possible de maintenir le rythme. Petit à petit les jeunes quittent pour des raisons scolaires, professionnelles ou personnelles.

Les années passant, le club s'affilie au Championnat relax vaudois « Wellness » ainsi qu'au Championnat relax de Genève. Pendant quelques années et avec des joueurs venant de toute la région de Terre Sainte, Genève, France voisine et même de la région Lausannoise, l'équipe continue à jouer dans le Championnat vaudois et à participer à des tournois et des matchs amicaux.

Puis, l'effectif sombre de nouveau à un point tel que la question se pose de dissoudre le club. Le volleyball n'est désormais plus un sport populaire. La plupart des villages des alentours n'a plus d'équipes de volley et c'est très difficile de trouver des personnes qui savent jouer assez bien pour intégrer une équipe. Le club ne peut plus s'inscrire à des championnats, faute de joueurs en suffisance. Malgré tout, les entraînements, les matchs internes ainsi que quelques matchs amicaux continuent et quelques tournois sont joués. Vers 2015, les hommes ont été rejoints par quelques femmes qui jouaient auparavant avec l'équipe féminine de Chavannes. Désormais l'ambiance est mixte et l'âge des joueurs oscille entre vingt et septante ans.



Le club s'appelle maintenant «Gym Volleyball» et continue à s'entraîner/jouer le mercredi soir à 20h15. Il cherche activement de nouveaux joueurs.

Souhaitez-vous le rejoindre ?

Gym Volleyball

Del Johnson, responsable

Tél. + 41 22 776 61 42

Mobile +41 79 220 67 72

Il existe également dans notre village une section féminine de Volleyball, créée en 1990 par Catherine Golay et Chantal Bernet. L'histoire intéressante de l'équipe féminine reste à être racontée.

Les femmes participent toujours au Championnat relax de Genève et à des tournois amicaux à Crassier, Crans, Nyon.

L'entraînement dans la salle communale a lieu le mardi soir à 20h00.

Chavannes-Volley-Dames

Olga Elisa Burger, responsable

Tél. +41 22 557 68 25

Mobile +41 79 884 49 27



Le championnat a repris le 3 août dernier pour notre équipe de football qui a été promue en 1ère ligue.

Les matchs à domicile se déroulent aux Rojalets, à Coppet, en principe le samedi à 16h30.

Nous bénéficierons d'une invitation pour une entrée gratuite à un match le printemps prochain, mais en attendant, allons les encourager !

Plus de renseignements : www.usts.ch



COURSE A PIED

LA CHAVANNAISE



29 septembre 2019 • 9h à 12h

INSCRIPTIONS SUR - WWW.AVGENEVE.COM

VIENS COURIR AVEC NOUS

Route de La Sallivaz 3, Chavanne-de-Bogis



FÊTE NATIONALE



Pour la 3ème année consécutive, le rallye pédestre organisé par les AJités (Ancienne Jeunesse) s'est déroulé avec succès ! 15 équipes ont participé courageusement aux 4 postes : tirs au pistolet à eau, devinettes musicales, pesée de légumes, dégustation « anisée » pour les adultes et sirops pour les enfants ! Avec également un petit questionnaire à remplir en chemin et quelques « selfie » à faire à travers le village. Les 4 premières équipes sont reparties avec un bon pour les accrobranches de St-George, un bon au surf shop de Préverenges, au zoo de la Garenne et un bon pour la CGN, les autres... avec des lampions !

Pour la suite des festivités aussi, la fête fut belle !

La météo était (presque) idéale, l'assemblée nombreuse, les grillades savoureuses, l'ambiance conviviale, le discours inspiré, les chants patriotiques, le cortège illuminé par les lampions, le feu grandiose et les engins pyrotechniques multicolores. Une célébration traditionnelle ? bien entendu, mais le message l'est-il vraiment ?

Alain Barraud, avec le ton doux-amer qui le caractérise, a rappelé tous les problèmes de mobilité auxquels nous sommes confrontés et souligné la difficulté à y trouver des solutions. Il n'a pas manqué ensuite d'évoquer le souci que pose à notre commune le projet d'usine d'embouteillage en France voisine. Avec beaucoup d'humour, il a mis en parallèle les dispositions du Pacte d'alliance de 1291 avec les mesures mises en œuvre pour trouver comment régler ce différend. Ces dispositions sont toujours valables : «les communes se prêtent secours aux unes et aux autres», «les communes prennent des mesures pour la sécurité et la paix» et «si des différends apparaissent, les anciens Sages doivent instaurer une médiation». Vaste programme !

Pour conclure, il a rappelé la nécessité de parler la langue locale pour s'intégrer dans une communauté. Alain Barraud a été chaleureusement applaudi.



LA BARAKA

L'AJET, ce sont les crèches, les UAPE, les mamans de jour, mais aussi un Centre des Jeunes et de Loisirs de Terre Sainte (CJLT), **La Baraka**.



Ce lieu de rencontres et d'activités est ouvert à tous les jeunes habitant l'une des communes de Terre Sainte, âgés d'environ 10 à 15 ans, plus exactement à ceux dont l'âge correspond aux années scolaires 7 à 11 H, quelle que soit l'école qu'ils fréquentent.

La Baraka est située à Commugny, à proximité de l'école et de l'UAPE. Cela permet aux jeunes de notre commune de s'y rendre à pied (en 15 minutes environ depuis le site de Necker) ou en utilisant les bus publics TPN pour lesquels ils disposent d'un abonnement fourni par l'association scolaire.

Dans ces vastes locaux bien aménagés, ils peuvent se détendre, voir des amis et faire de nouvelles rencontres. De plus, encadrés par des animateurs, ils ont accès à des jeux de sociétés, des ordinateurs, des consoles de jeux, un billard et un baby-foot.

Plusieurs fois par mois, d'autres animations sont prévues le mercredi, comme celles du mois de juin dernier qui proposaient un tournoi d'agility-pong suivi d'une crêpes party, une sortie accrobranche, un tournoi de pétanque, une sortie paddle et kayak... Une participation financière est parfois demandée pour ces sorties spéciales.

La Baraka est la structure idéale pour une transition harmonieuse entre les règles strictes valables en UAPE et un cadre plus léger pour entourer un adolescent. Il y sera accompagné par Mathieu Granjon, responsable, et sa collègue Amélie Cochard.

Le mercredi à midi, les animateurs préparent un repas pour ceux qui se rendent au centre directement après l'école.

Nouveautés dès la rentrée d'automne 2019 :

- Mardi de 20h40 à 21h40, dès 12 ans, sport libre à la salle de gym de Commugny, avec le soutien de l'espace prévention, ce qui offre la possibilité de faire connaissance avec Siro Balestra, travailleur social de proximité.
- Des activités récurrentes telles que danse et montage vidéo seront mises sur pied les lundis et jeudis.

Tarif : une cotisation de CHF 100.- par année scolaire est demandée.

Ouverture :

Lundi - mardi - jeudi 15h30 - 19h00

Mercredi 11h30 - 19h00

Vendredi 15h30 - 18h00, 21h30 pour les jeunes de 14 à 17 ans

Samedi - dimanche Fermé

Ouverture partielle pendant les vacances scolaires. Voir sur le site :

<http://www.terre-sainte-grandir.ch/fr/exemple-cescot/centre-de-jeunes.html>

Contact : Tél : 022 566 67 25 ou 022 566 67 26 - baraka@ajet.ch



L'USINE D'EMBOUEILLAGE DE DIVONNE

Depuis de nombreux mois, la Municipalité traîne un gros souci : la commune voisine de Divonne-Bains envisage la construction d'une usine d'embouteillage d'eau.

Le projet remonterait aux années 1960-1970, mais la demande de permis de construire a été déposée en juin 2018. L'investisseur en charge du projet est la société privée Andrénius, dont le patron est Patrick Sabaté. A cette époque, le Maire de Divonne, Etienne Blanc, était enthousiaste à l'idée d'exporter l'eau de sa commune jusqu'en Asie et les pays du Golfe.

Immédiatement, deux problèmes inquiètent nos élus : on parle de 400 millions de bouteilles par an, qui seront transportées à Lyon par camions (on évoque plus de 100 camions par jour dans chaque sens) transitant par la douane de Chavannes-de-Bogis pour rejoindre l'autoroute en direction de Genève. Que va-t-il se passer pour la nappe phréatique si on pompe à 180 mètres de profondeur 80 m³ d'eau par heure, soit 900'000 m³ par an ? Une solution s'impose à la Municipalité pour protéger les intérêts de ses habitants : faire une opposition à titre gracieux. Elle est immédiatement soutenue dans cette démarche par l'ensemble des communes de Terre Sainte auxquelles se joignent Versoix et Céligny.

Les préoccupations sont partagées par des élus français et des députés genevois qui craignent

pour le débit de la Versoix. Ce n'est plus dans l'air du temps de commercialiser de l'eau, d'utiliser du plastique, de transporter des marchandises à l'autre bout du monde. Depuis le mois de mars 2019, Divonne a un nouveau Maire, Monsieur Vincent Scattolin, qui veut défendre une ligne plus proche de l'environnement et plus éco-responsable. En parallèle, un collectif « Stop embouteillage » voit le jour, regroupant les opposants au projet de Divonne et environs.

La nouvelle vient d'être communiquée : Vincent Scattolin annonce publiquement le 3 septembre dernier qu'il y a rupture du lien de confiance entre sa commune et l'investisseur du projet. Il a donc décidé avec son Conseil Municipal l'arrêt du projet.

Pour notre commune et toute la région de Terre Sainte, cette décision est un soulagement. Le sujet n'est pas encore clos à l'heure du bouclage de ce numéro du Chavannus car une procédure de recours est toujours possible. Toutefois, la mobilisation de tant de personnes, l'absence de réponse aux questions environnementales et l'évolution des mentalités sur la question de l'écologie laissent à penser que l'usine ne verra jamais le jour. Nous espérons pouvoir donner des informations définitives et rassurantes dans un prochain numéro.



Etes-vous intéressés par le monde scolaire, ses programmes, activités, acteurs, réglementations ?

Vous pouvez participer au monde qui entoure les élèves en participant au comité de l'APE.

Plus d'informations : www.ape-terresainte.ch
courriel : ape.terresainte@bluemail.ch



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES
DE TERRE SAINTE



L'Appel des paquets-cadeaux 2019 (Gifbox Project) aura lieu cette année encore dans les sous-sols du bâtiment communal, ancien PC feu (Voir Le Chavannus N°70 p.10).

Du 1 au 21 novembre, tous les volontaires sont les bienvenus pour quelques heures/jours afin de participer à cette action caritative en faveur d'enfants qui manquent même de l'essentiel.

Prière de s'inscrire si possible au préalable: Mme T. Livesley 022 776 51 16 ou gifboxappeal@gmail.com

COURRIER DES LECTEURS



La question impertinente

• **Pourquoi notre commune ne participe-t-elle pas à l'action « La nuit est belle » ?**

Ce serait si beau d'admirer le ciel étoilé et de rallumer les étoiles en prenant conscience des effets de la pollution lumineuse sur la faune, la flore et l'Homme ! Plusieurs communes du district vont éteindre l'éclairage public le 26 septembre prochain. Pourquoi pas nous ?

La réponse du syndic : *l'installation technique actuelle de notre commune empêche de sélectionner l'éclairage par quartiers. Il est impossible d'éteindre les chemins voisins sans éteindre la route principale. Or, selon le voyer, l'éclairage des passages piétons doit être maintenu.*

DANS NOS CHAMPS ET NOS JARDINS : NOTRE JARDIN EN AUTOMNE

Nos jardins sont à notre image. Ils se construisent au gré de nos envies et de nos possibilités mais qu'ils soient du style jardinet niché sur un balcon qu'on bichonne ou planté d'arbres fruitiers, d'arbustes, de fleurs et parfois agrémenté d'un potager, ils sont un peu à l'image de leurs occupants. Jardin brouillon ou soigné, cadré ou plus ou moins informel, il y en a de toutes sortes. La place prépondérante que les jardins occupent dans nos vies quand arrivent le printemps et l'été nous fait souvent oublier que ces derniers vivent toute l'année et que jardinage rime aussi avec automne et hiver. Bien souvent, une fois les parasols repliés, le barbecue rangé et les sièges de jardin protégés, nous tournons le dos à notre jardin oubliant ainsi qu'une fois la belle saison terminée, il a besoin d'un minimum de travaux d'entretien qui sont une sorte d'investissement rentable à court terme car tout ce que nous y entreprenons nous est rendu au centuple, non seulement lorsque les beaux jours reviennent mais déjà en plein hiver, lorsque derrière nos carreaux il nous gratifie de mille petits clins d'œil qui ont le don de nous ravir et de nous réchauffer le cœur.

Commencez par enlever les feuilles mortes, les mauvaises herbes et autres végétations mortes et fruits pourris. Songez à utiliser le compost pour vous en débarrasser. Vous contribuerez ainsi plus que vous ne le pensez à la préservation de l'environnement. Taillez les haies et pour les plus motivés, apportez des nutriments à votre gazon pour protéger les cellules végétales contre les maladies et le gel et lui donner des réserves qui lui permettront de reverdir plus rapidement avec le retour du printemps. Scarifiez-le et évitez de le couper trop court pour la dernière tonte de la saison.

Dès la fin de l'été, vous pouvez choisir de planter de nombreuses espèces de plantes d'automne et d'arbustes qui ont besoin du froid pour grandir. C'est le temps des adonis, des anémones, des roses de Noël, que vous aurez tout loisir de planter. C'est aussi un temps recommandé pour semer de l'ail des ours avec la promesse de récolter des feuilles quelques années plus tard et de planter des oignons qui seront prêts à vous régaler les papilles dès le mois de mai. Les bulbes de fleurs seront également les bienvenus: Crocus, tulipes, narcisses et autres beautés florales sont à votre portée.

Avoir un jardin comporte aussi des obligations destinées à **prévenir les risques phytosanitaires et les organismes nuisibles à l'agriculture**. La législation fédérale et cantonale régit la lutte contre ces organismes nuisibles dont la propagation peut constituer une menace réelle pour l'économie ou la population de la zone concernée.

Il existe une liste fédérale des organismes nuisibles particulièrement dangereux (flavescence dorée, feu bactérien, ambroisie, etc.) ainsi qu'une liste cantonale, dans laquelle figurent le chardon des champs, le cirse vulgaire, le cirse laineux et la folle avoine. La lutte doit intervenir avant la formation des graines, elle est obligatoire et il incombe aux communes de diffuser cette information et de surveiller leur territoire.

Le Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) surveille l'évolution de la situation dans tout le canton, mais l'annonce de foyers est l'affaire de tous. Une lutte préventive assidue et l'élimination rapide des foyers permettent de les contenir avec efficacité.

Pour en savoir plus :

<https://www.vd.ch/themes/economie/agriculture-et-viticulture/inspectorat-phytosanitaire/>

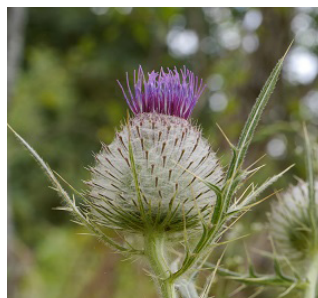
Montre-moi ton jardin, je te dirai qui tu es!



le chardon des champs



le cirse vulgaire



le cirse laineux



la folle avoine

UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE NOVATEUR

A Coppet, les chaufferies des bâtiments scolaires de Necker, de la Doye, du Collège des Rojalets (construit en 1991) mais également la chaufferie du centre sportif et des logements du chemin des Sports arrivaient en fin de vie en 2015. La société immobilière ARSCO S.A. (en main des communes de Terre Sainte, propriétaires des bâtiments scolaires), les communes de Coppet et Commugny (propriétaires du centre sportif) ont alors décidé d'étudier un nouveau système de chauffage pour l'ensemble de ces bâtiments. Il est important de souligner que la quasi-totalité du chauffage était alors réalisée par une seule et même énergie fossile, le mazout.

Plusieurs solutions techniques ont été étudiées par les bureaux Energestion à Genève et AMO-Conseil à Nyon, en maximisant l'utilisation de ressources renouvelables indigènes comme la biomasse ou la géothermie. Le choix final s'est porté vers une toute autre solution en partenariat avec les Services Industriels de Terre Sainte et Environs (SITSE) en valorisant **les rejets thermiques des eaux épurées de la STEP** de Commugny. Une conduite forcée (c'est-à-dire une conduite hydraulique transportant l'eau sous pression jusqu'à une centrale située en aval du réservoir qui l'alimente) reliant la STEP de Commugny et la station de turbinage de Coppet est située à environ 500 m du Collège des Rojalets. L'étude a montré que la ressource énergétique des rejets de la STEP était qualitative (température intéressante supérieure à 10°C en hiver) et quantitative (débit suffisant aux heures creuses de la nuit). Les deux pompes à chaleur couvriront 90% des besoins de chaleur. Pour les périodes de grand froid, une chaudière à mazout se limite à compléter la puissance nécessaire. Il s'agit là d'un système hybride mariant énergies renouvelables locale et complément fossile ce qui permet de maîtriser les investissements.

ARSCO SA et les communes de Coppet et Commugny ont alors confié la réalisation de cette installation novatrice à Romande Energie Services SA et les SITSE qui se sont associés pour collaborer au développement de ce réseau de chauffage à distance. Ce projet permet donc de **combinaison des énergies renouvelables indigènes, le développement d'une économie circulaire et le maintien de compétences techniques dans les entreprises locales.**

Quelques chiffres importants :

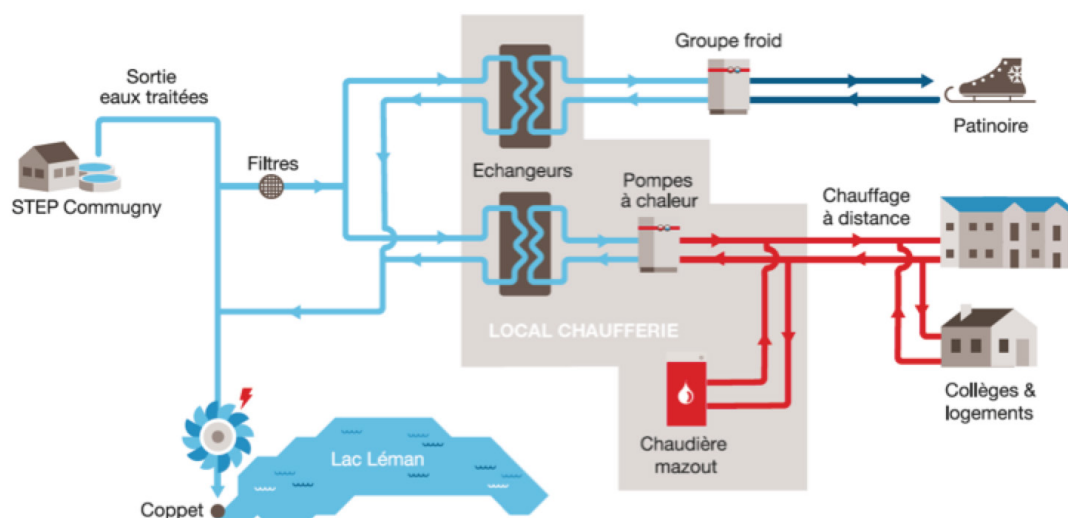
Nombre de bâtiment raccordés : **6**

Consommation annuelle de chaleur : **2.5 GWh**

Longueur du réseau CAD : **1.2 km**

Consommation d'énergie fossile : divisée par **8** !

Réduction des émissions de CO₂ : **-572 t/an**, soit l'équivalent d'environ **432** voitures de tourisme.



L'installation sera inaugurée en octobre et des portes ouvertes seront organisées le samedi 5 octobre 2019 de 9h00 à 14h00. Un tout-ménage de la Romande Energie apportera en temps utile les précisions nécessaires.

JADIS ET MAINTENANT

Le quartier de la Repentance, notamment la ferme, a vécu de profonds changements ces dernières décennies. Cette ferme aura connu non seulement l'abandon, mais aussi un entrepôt de pierres naturelles, un squat, ou la culture de thé d'Asie. Nous y reviendrons dans un prochain numéro avec un article plus détaillé.

Aujourd'hui, un quartier rénové et agrandi a remplacé la ferme et ses annexes. Nous profitons de souhaiter une cordiale bienvenue à ces nouveaux habitants et nous réjouissons de les rencontrer lors de manifestations villageoises.



C'ÉTAIT HIER - IL Y A 50 ANS

Municipalité du 21 octobre 1969

- Devis pour l'éclairage du carrefour sur la route de Divonne : entre 3'260 et 3'575 francs.
- Voirie du dernier trimestre : verre + fer : 270 francs ; voirie ordinaire : 150.70 !

Conseil général du 19 décembre 1969 – Présidence Gilbert Rochat

- Budget 1970 :
 - Recettes : 164'350.- dont 60'000.- d'impôts
 - Dépenses : 162'600.- dont 27'000.- pour les écoles et l'église ...
- Le procès-verbal du Conseil général ne sera pas envoyé à chaque citoyen présent aux séances. L'assemblée ne juge pas la chose indispensable.
- Le Président adresse ses vœux à son successeur, Monsieur Fritz Aebi fils, clôt la séance et invite toute l'assemblée à la traditionnelle verrée de fin d'année à l'auberge.

Peu d'actualités en cette fin d'année 1969, qui marque la fin de la législature. De nouvelles personnes reprendront le flambeau début 1970.

le liseur d'encre passées

DANS NOS POUBELLES : les inertes

Qu'est-ce que c'est ?

Les matériaux inertes sont issus de la terre, tels que le carrelage, les briques, les pierres, les tuiles, les gravats, le verre à vitre ou la porcelaine. Ils sont exempts de plastique, de métal ou de bois, à la différence des déchets de chantier qui doivent être triés et qui ne peuvent être mis comme tels dans une décharge contrôlée pour matériaux inertes.

Le contenu de la benne sera donc enterré dans une décharge spéciale adaptée à ce type de déchets.



- Les gravats, les briques ;
- La porcelaine, la céramique ;
- Les vases, verres, vitres et miroirs ;
- Les pots de fleurs.

Ce qu'il ne faut pas mettre :

- Les restes de bois ;
- Les plastiques ;
- Le Sagex, le Styropor (à mettre avec les plastiques ou sacs blancs taxés) ;
- Les sacs non vidés (il faut vider par exemple les sacs de restes de sable et ne pas mettre le sac vide dans les inertes) ;
- Les litières d'animaux (à mettre dans les sacs blancs taxés) ;
- Les éléments mixtes : par exemple, il faut enlever la robinetterie d'un lavabo à jeter.

Ce qui se passe chez nous

En 2018, nous avons récolté dans nos bennes 43,5 tonnes d'inertes. Ils sont amenés par l'entreprise Odelet Transports de Crassier, chez Sotridec à Gland, une entreprise spécialisée dans le tri et la valorisation des déchets.

Que faut-il amener à la déchetterie ?

Ce qu'on peut y mettre :

- Les dalles de jardin ;
- Les pierres ;



En cas de doute, le personnel surveillant de la déchetterie est présent pour répondre à vos interrogations.

<https://www.vd.ch/themes/environnement/dechets/decharges-controlees/>



LE JOURNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

- Geneviève Thévoz
- Alice Ouedraogo
- Les co-rédacteurs

Mise en page : Sandra Bornet

Le prochain numéro paraîtra au début de l'hiver.

Délai pour vos articles et réactions :
10 novembre 2019

Tirage : 650 exemplaires

À disposition au greffe communal

L'hiver - 22 décembre à 9h50

Contact : lechavannus@hotmail.ch